

**ARRETÉ DU MAIRE**

Nos réf : SR/HT/HG

N° 2023-027

La Maire de la Commune de Bavans,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route, article R.411-26,

Vu le Code Pénal, article R. 610-5,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,

**ARRETONS**

**Article 1 :** L'entreprise ROGER MARTIN, mandatée par la Mairie de Bavans, interviendra pour des travaux de réaménagement de la rue des Coquelicots, de la rue des Anémones et du parking du tennis dont l'entrée se fait depuis la rue Ernest LELACHE.

**Article 2 :** Pendant la durée des travaux programmés pour une durée de 11 semaines (jusqu'au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023), à partir du lundi 19 juin 2023, la circulation et le stationnement pourront être complètement ou en partie interdits sur l'ensemble de l'emprise des travaux (voir plan joint au présent arrêté), en fonction de l'avancement des travaux. L'accès aux riverains sera conservé dans la mesure du possible, et les secours pourront intervenir en cas de besoin (l'entreprise en charge des travaux devra veiller à donner les accès nécessaires aux véhicules de secours).

**Article 3 :** L'entreprise ROGER MARTIN mettra en œuvre toute la signalisation nécessaire à la sécurité des usagers et à la bonne réalisation de leurs missions (panneaux annonceurs de chantier, signalisations de sécurité diverses, barrières, panneaux d'interdiction de stationner, panneaux « route barrée » et « sauf riverains en cas de besoin » ...).

La signalisation devra être conforme à la réglementation en vigueur sur la signalisation provisoire en cas de travaux en agglomération. Le nettoyage de la chaussée sera fait dès qu'il s'avérera nécessaire.

**Article 4 :** Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

**Article 5 :** Le Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 14/06/2023

Bavans, le 14 juin 2023

Publié sur site internet le : 14/06/2023

Le Maire,  
Sophie RADREAU

